



## **COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES – Les répercussions de la COVID-19 sur les récents diplômés universitaires des Maritimes**

---

Le 29 avril 2021

**Fredericton (N.-B.)** – La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a publié aujourd'hui un rapport sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les récents diplômés universitaires des Maritimes. Entre septembre et décembre 2020, les diplômés qui ont obtenu un baccalauréat en 2018 ont été sondés sur les changements dans leur situation d'emploi, financière et éducative en raison de la pandémie.

Cinquante-cinq pour cent des diplômés ont déclaré que leur situation d'emploi avait changé. 14 % des diplômés ont déclaré travailler davantage, tandis que 11 % ont déclaré qu'ils travaillaient toujours, mais moins, et 14 % ont été temporairement mis à pied ou ont perdu leur emploi.

Par rapport aux sondages précédents, le pourcentage de diplômés sans emploi deux ans après l'obtention du diplôme était plus élevé pour la promotion de 2018 (14 %) que pour la promotion de 2012 (8 %) et la promotion de 2014 (9 %).

« Les résidents des Provinces maritimes sont aux prises avec des défis importants en raison de la pandémie de COVID-19 et les récents diplômés universitaires ne font pas exception. L'augmentation du taux de chômage de la promotion 2018 par rapport aux précédentes promotions de diplômés peut être liée à la pandémie, a déclaré la directrice générale de la Commission, Catherine Stewart. La Commission publiera bientôt un rapport distinct qui examinera plus en détail le profil d'emploi des diplômés. »

Cinquante-cinq pour cent des diplômés ont signalé un changement de leur situation financière en raison de la pandémie. 30 % ont déclaré avoir utilisé une trop grande partie (ou la totalité) de leurs économies, 17 % des diplômés ont économisé plus d'argent que d'habitude, tandis que 12 % se sont endettés davantage en raison de la pandémie et 15 % ont eu des difficultés à payer leurs factures.

Cinquante-trois pour cent des diplômés ont poursuivi des études postsecondaire suite à leur diplôme de 2018 et 61 % d'entre eux étaient encore inscrits à un programme au moment du sondage. Près d'un tiers des diplômés ont signalé un changement dans leurs projets d'études en raison de la pandémie. 13 % des diplômés ont déclaré avoir reporté la poursuite d'autres études, tandis que 9 % ont décidé de poursuivre leurs études et 7 % ont signalé des perturbations ou des retards dans la date de fin de leur programme.

« Bien que la promotion 2018 semble similaire aux précédentes sur le plan de la poursuite des études, des retards ou des interruptions dans leur éducation pourraient avoir un impact sur leur transition vers le marché du travail, a ajouté M<sup>me</sup> Stewart. La Commission surveille également les



**MPHEC**  
Maritime Provinces  
Higher Education  
Commission

**CESPM**  
Commission de  
l'enseignement supérieur  
des Provinces maritimes

répercussions de la pandémie sur les inscriptions universitaires et la persévérance dans la région. »

L'infographie *Quels ont été les effets de la pandémie de COVID-19 sur les récents diplômés universitaires des Maritimes?* et des tableaux statistiques additionnels se trouvent sur le site Web de la Commission à [www.cespm.ca](http://www.cespm.ca).

L'échantillon total de 3 339 répondants représente 31,8 % de la population totale des bacheliers de la promotion de 2018 dans les 14 universités des Provinces maritimes qui offrent des diplômes de premier cycle. Les diplômés ont été sondés entre le 16 septembre 2020 et le 11 décembre 2020. Le rapport est axé sur 2 437 titulaires d'un premier grade et les résultats ont une marge d'erreur de  $\pm 2,0$  points de pourcentage, 19 fois sur 20. Toutes les statistiques présentées ont été produites à partir de données pondérées. Les données ont été pondérées en fonction de l'université d'obtention du diplôme et le genre des diplômés.

Établie en 1974, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes est un organisme indépendant qui rend des comptes aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Le Conseil de la Commission est composé de 20 membres représentant les universités, le grand public (y compris les étudiants) et les trois gouvernements provinciaux des Maritimes. La Commission a pour mission d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer l'environnement de l'apprentissage postsecondaire, ce qu'elle fait en fournissant l'assurance que les programmes universitaires de la région répondent aux normes de qualité établies et en menant des recherches sur les études postsecondaires.

-30-

Renseignements pour les médias :

Lisa O'Connell

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

506-453-2844

Courriel : [cespm@cespm.ca](mailto:cespm@cespm.ca)